toute notre expertise à votre service

DECRYPTER LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DU SPECTACLE VIVANT

Traiter les annexes 1, 2 et 4
14 heures - 820 €

9 /10
(6 évaluations reçues en 2025)

Distanciel

10

REGLEMENTATION

Description synthétique. Une description detaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Toute personne qui applique la convention des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (CCNSVP - idcc 3090).

PRÉ-REQUIS

Etre chargé/e de la gestion du personnel.

OBJECTIFS

. Définir le champ d'application de la CCNSVP et distinguer les dispositions étendues et non étendues
. Identifier les différents types de contrats et connaître les modalités de recours et les mentions obligatoires
. Encadrer et optimiser la durée du travail
. Justifier la rémunération du personnel via les grilles de salaires, formes et modalités de rémunération
. Appliquer les règles de rémunération qui sont propres aux intermittents cadres

CONTENU DÉTAILLÉ

Quand et comment appliquer la CCNSVP

- Ou et comment consulter la convention collective
- Définir son champ d'application
- Déterminer les dispositions et accords étendus et non étendus
- Comment appliquer les annexes 1-2-4
  - conditions de variabilité entre les annexes 1, 2 et 4
  - distinction des termes "en tournée" et "hors tournée"

Les contrats de travail dans la CCNSVP

- Les différents types de contrats
  - l'accord interbranche de 2008
  - CDI et au CDII : définition et modalités de recours
  - CDD d'usage : mentions obligatoires et spécificités
- La rupture des contrats
  - indemnités de licenciement
  - rupture conventionnelle des CDI et CDII
  - rupture du CDD d'usage

Définir la durée du travail applicable

- L'encadrement de la durée du travail
  - les durées maximales de travail des artistes et techniciens
  - le temps de repos
- Les aménagements possibles de la durée du travail
  - le temps partiel
  - aménagement pluri-hebdomadaire du travail à temps complet
  - le forfait jours
- Les règles d'application des heures supplémentaires

Rémunérer les personnels

- Focus sur le statut et la rémunération du metteur en scène et du chorégraphe
- Savoir lire les grilles de salaires pour les artistes et techniciens
- Les formes et modalités de rémunération
- Règles de rémunération des heures supplémentaires

Au vu du temps imparti, il ne sera pas possible d'étudier chaque spécificité de chacune des annexes de la convention collective Nous n'aborderons pas les annexes 3 (cabarets), 5 (cirque) et 6 (organisateurs occasionnels).

EXERCICES

Chacun des 10 participants est invité à poser ses questions tout au long de la formation, dans une ambiance conviviale et propice aux échanges.

Réalisation de mini cas pratiques à l'issue de chaque chapitre.

Copyright CAGEC©